



## ANALYSE

### La posture

Peint en pied, Belley s'appuie avec une élégante nonchalance sur sa jambe gauche. Son visage est tourné de trois quarts, les yeux levés vers le ciel. L'indolence de son corps contraste avec la détermination de son regard.

### Le costume

Le costume porté par Belley est celui des représentants du peuple à la Convention nationale entre 1793 et 1795 : un large chapeau sombre empanaché de plumes de couleur bleu blanc rouge et un costume ceint d'une large écharpe tricolore. Seul l'anneau d'or qu'il porte à l'oreille droite signale une appartenance servile.

### Le buste

La tête de Belley est à hauteur d'un buste qui repose sur un piédestal. Il représente l'abolitionniste, l'abbé Guillaume Thomas François Raynal, célèbre pour ses idées égalitaires et anti-esclavagistes. Comme un modèle de buste antique, Raynal a le crâne entièrement chauve et l'expression grave.

### Le paysage

Limité par la mer et la ligne de l'horizon, le paysage représente les vertes montagnes de l'île de Saint-Domingue, pays de Belley.

## JEAN-BAPTISTE BELLEY, DÉPUTÉ DE SAINT-DOMINGUE, 1797

Toile H 1,59 m L 1,11 m Versailles, musée national des châteaux de Versailles et de Trianon

Le Portrait de *Jean-Baptiste Belley* constitue la première représentation d'un homme noir montré dans la position et le costume d'un législateur politique occidental. L'ancien esclave Belley est en effet le premier député noir à siéger à la Convention.

### Un double portrait

Girodet représente deux êtres humains aux apparences opposées. Les deux têtes, à la même hauteur, émergent d'un axe commun et semblent se refléter l'une dans l'autre. Le peintre joue de l'opposition de deux couleurs, le noir et le blanc, en de nombreux endroits : la culotte de peau claire contre la main noire, le marbre veiné sombre contre le marbre blanc, le blanc de la cravate et le noir du visage, celui de la peau et le blanc de l'œil.

Le rendu de la peau noire est constitué de nuances dans un mélange de tons ardoise, cuivre, argent, gris. Il est comparable au socle de marbre sombre qui occupe près d'un quart du tableau. Veiné comme les mains de Belley, ce marbre reprend en écho les tonalités de la peau noire et accentue les effets visuels de la peinture.

Avec le buste de Raynal, Girodet montre que le blanc est fait de multiples reflets brun clair, ivoire, sépia et gris.

Bâtie sur un système d'antithèses, l'œuvre oppose sur un plan formel le noir et le blanc et sur le plan allégorique l'Africain et l'Européen, les colonies et la métropole, le moderne et l'Antique, le vivant et le mort, l'action et l'idée, la réalité et l'idéal...

## CONTEXTE

### Le contexte politique

On ignore tout des circonstances de la réalisation du portrait et il est peu probable que Belley lui-même en fut le commanditaire. En revanche, tout laisse à penser que ce portrait résulte de la volonté de Girodet. C'est la seule oeuvre de sa carrière où il traite directement un sujet politique : l'émancipation des Noirs.

### L'histoire de Jean-Baptiste Belley

Elle est caractéristique d'un destin forgé par les événements politiques de la période révolutionnaire.

Belley était né en 1747 à Gorée, au large du Sénégal, cette île était alors un haut lieu de la traite des Noirs. A une date inconnue, il fut amené en tant qu'esclave à Saint-Domingue, une possession française qui était devenue, grâce au commerce triangulaire, la plus riche des colonies des Amériques. C'est vers 17 ans, de par son engagement dans l'armée française, qu'il fut affranchi, puisque l'engagement était alors une voie de l'affranchissement. Il combattit en 1779 avec les troupes franco-américaines dans la guerre d'indépendance des États-Unis.

Avec la Révolution et ses bouleversements politiques, sa vie bascule. En 1793, il est élu député jacobin de Saint-Domingue à la Convention tout en continuant sa carrière militaire. Sa carrière politique se prolonge après la chute de Robespierre. Sous le Directoire, il siège au Conseil des Cinq-Cents jusqu'au 30 mai 1797. En 1797 il est nommé chef de la gendarmerie de Saint-Domingue.

Avec le Consulat et l'Empire, son destin change brutalement. En effet, dès 1801, Bonaparte dans des instructions secrètes rétablit de fait la hiérarchie blanche, l'ordre social de l'Ancien Régime et restaure la traite des Noirs. Les habitants de l'île se révoltent. Pierre-Toussaint Louverture (1743-1803), ancien esclave et général de la République, prend le titre de gouverneur à vie. En réponse, Bonaparte, premier Consul, envoie un corps expéditionnaire et Belley en fait partie. Toussaint Louverture rend les armes en mai 1802. Il est arrêté et déporté en France où il meurt en 1803. Le même sort est réservé à Belley qui, arrêté, est incarcéré en 1802 à la citadelle de Belle-Ile-en-mer où il meurt le 6 août 1805.

En 1797, au moment où Girodet peint son portrait, Belley n'est plus député. Le costume qu'il porte dans le tableau est celui des représentants du peuple à la Convention entre 1793 et 1795 et non celui du Directoire en 1797. Si Girodet choisit cette époque de la Convention, c'est

qu'elle constitue une date historique pour la cause abolitionniste. En effet, c'est en 1794 que la Convention déclare :

« *L'esclavage des nègres est aboli dans toutes les colonies ; en conséquence, elle décrète que tous les hommes sans distinction de couleur, domiciliés dans les colonies, sont citoyens français et jouiront de tous droits assurés par la constitution.* »

Belley prononce le discours inaugural de cette séance et ce moment constitue l'apogée de sa carrière et de sa vie.

### Le buste de l'abbé Raynal

Le second personnage représenté copie le buste en marbre réalisé par Jean-Joseph Espercieux en 1796, année de la mort du philosophe Raynal. L'abbé François Raynal (1713-1796) était connu dans l'Europe entière pour avoir publié clandestinement une *Histoire philosophique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes*, datée de 1770. L'ouvrage est la première compilation à caractère encyclopédique de l'histoire des colonies. Il s'inscrit dans la philosophie des Lumières et Diderot lui prêta sa plume. Il prend délibérément position contre l'esclavage, en faveur de l'égalité. Interdit en France à partir de 1780, il fut souvent réédité tandis que Raynal dut s'exiler. Raynal comme Voltaire ou Rousseau était considéré de son vivant comme un des pères de la Révolution. Cependant, pendant la Révolution, Raynal prit dès 1791 ses distances avec l'évolution des événements et dénonça la Terreur en 1793. A sa mort, Raynal cumulait deux titres de gloire, celui de l'anti-esclavagisme et celui de sa dénonciation de la Terreur. Avec ce tableau, Girodet rend hommage à la figure de ce philosophe.

### La réception de l'oeuvre

Quand le tableau fut exposé au Salon, un critique contemporain écrivit : « *C'est un des tableaux les plus savamment peints que je connaisse : je conseille à plusieurs artistes d'interroger ce tableau ; il fera leur désespoir ou leur génie. J'irai souvent rêver devant ce portrait. Que d'objets sublimes ! Raynal, la liberté des nègres et le pinceau de Girodet.* »

Au <sup>xx</sup>e siècle, l'oeuvre a été interprétée par la critique américaine qui souligne la dimension érotique et raciste du portrait. Cependant, comme le souligne Sylvain Bellenger, on ne peut comprendre la représentation du corps de Belley et notamment ses organes sexuels proéminents que dans le contexte de catégorisation raciale typique de l'esprit scientifique du <sup>xviii</sup>e siècle et dans l'esthétique du beau idéal.

**La portée de l'oeuvre**

Le tableau de Belley suggère cependant une pluralité de lectures dont une des plus importantes est d'ordre artistique. Girodet en 1817 explique un des enjeux du tableau :

« *Tous les peuples de l'Europe représentent le démon avec une peau noire, tandis que les Éthiopiens donnent à leurs mauvais génies un visage blanc ; on peut donc penser assez vraisemblablement que la figure la plus étrangement originale j'ai presque dit la plus ridicule, la plus effrayante même aux yeux non encore dépaysés d'un nègre de l'Abyssinie ou d'un Tartare Calmouk, serait par exemple celle de l'Apollon du Belvédère.* »

Girodet fait ainsi un tableau d'histoire dans lequel il peint « *le plus grand et le plus imaginatif portrait d'un révolutionnaire vivant.* » (Thomas Crow).

Girodet peint non seulement une oeuvre aux qualités remarquables mais aussi ose un éclatant portrait d'un ancien esclave noir. De ce point de vue, il fait accéder son modèle à une dignité longtemps réservée à une élite de la fortune ou de la culture.

**Quelques dates sur l'abolition de l'esclavage**

- **1789** Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Ce texte ignore le problème des esclaves dans les colonies.
- **1791** L'Assemblée par décret du 15 mai donne l'égalité "aux libres de couleur nés de père et de mère libre". En réaction à cette mesure, une guerre civile éclate dans l'île de Saint-Domingue où 50000 esclaves se soulèvent.
- **4 avril 1792** Sous la pression des événements, Brissot et les Girondins font voter une loi octroyant les droits civils et politiques à tous les citoyens libres indépendamment de la couleur de leur peau.
- **1793** Après la proclamation de la République, la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen dans sa version de l'an I abolit l'ordre ancien en stipulant à l'article 18 : « *Tout homme peut engager ses services, son temps ; mais il ne peut se vendre, ni être vendu ; sa personne n'est pas une propriété aliénable. La loi ne reconnaît point de domesticité ; il ne peut exister qu'un engagement de soins et de reconnaissance, entre l'homme qui travaille et celui qui l'emploie.* »
- **4 février 1794** La Convention déclare : « *L'esclavage des nègres est aboli dans toutes les colonies ; en conséquence, elle décrète que tous les hommes sans distinction de couleur, domiciliés dans les colonies, sont citoyens français et jouiront de tous droits assurés par la constitution.* »
- **1801** Sous l'Empire, Napoléon élabore un plan dans lequel tous les Noirs et les Métis, qu'ils soient opposés à l'armée consulaire comme Toussaint-Louverture ou qu'ils la servent comme Belley, sont désarmés et neutralisés par l'arrestation ou l'exécution. Les mêmes instructions stipulaient : « on réorganisera la gendarmerie. Ne pas souffrir qu'aucun noir ayant eu le grade au-dessus de Capitaine reste dans l'île. »
- **1802** Bonaparte rétablit officiellement l'esclavage.
- **1804** Indépendance de Saint-Domingue.
- **27 avril 1848** Abolition de l'esclavage dans les colonies françaises.